

PROCÈS-VERBAL CONSTATANT L'ÉTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES PERPÉTUELLES OU CENTENAIRES

Aujourd'hui, le 27 janvier 2026 à 13 h 30

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-134^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Gourin

Considérant les courriers recommandés avec accusé de réception envoyés aux familles

Considérant que des panneaux d'affichages ont été déposés sur chaque concession

Considérant le procès-verbal constatant l'abandon de concessions funéraires perpétuelles ou centenaires en date du 26 septembre 2024

Considérant les formalités relatives à l'affichage et à la publicité obligatoires

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 27 janvier 2026 :

Accompagné de M. Loïc ANDRE, Policier Municipal, M. Christophe BOURLES, adjoint au Maire, Mme Sylvie BESNIER, Directrice Générale des Services, Aurélie LE MER, responsable du service population ;

Avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état des concessions indiquées ci-après, lesquelles ont plus de trente ans d'existence.

Concession : 0033

Emplacement : AC. B-0041

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de Madame LE DUGOU épouse DE VAYSSE François, en son vivant domiciliée, 7 rue du Burq à Paris, à laquelle une concession perpétuelle n° 0033 de type familial avait été délivrée par acte en notre possession en date du 07 août 1902 dans le cimetière communal à l'emplacement AC. B-0041. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Soubassement abîmé
- Semelle abîmée
- Trou(s) en formation
- Monument sale
- Autre : végétation

Concession : 0060

Emplacement : AC. B-0144

Acte de notoriété établi

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de Monsieur CANAFF Jean, en son vivant domicilié à Gourin. Ce dernier avait formulé en date du 20 janvier 1921, une demande d'acquisition en notre possession d'une concession perpétuelle de type familial. En l'absence d'acte d'acquisition en notre possession, la concession n° 0060 est présumée délivrée dans le cimetière communal à l'emplacement AC. B-0144, d'après les données enregistrées dans notre logiciel

de gestion du cimetière et d'après les renseignements portés sur un de nos registres. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Monument penché
- Stèle abîmée : aux services techniques (sont indiquées les mentions CANAFF Marie-Louise 1901-1988 et Jean-Louis LE GOFF 1902-1986)
- Pierre tombale abîmée

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire / Kas an holl lizherou da Aotrou Maer

Hôtel de Ville / Ti-kér B.P. 21 56110 GOURIN 02 97 23 40 37 mairie@gourin.bzh

PROCÈS-VERBAL CONSTATANT L'ÉTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES PERPÉTUELLES OU CENTENAIRES

- Pierre tombale descellée
- Soubassement abîmé
- Semelle abîmée
- Trou(s) sur monument en formation
- Monument sale
- Autre : effondrement

Concession : 67

Emplacement : AC. B-0160

Acte de notoriété établi

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de Madame Veuve BEHEREC Yves, en son vivant domiciliée, Place de la Victoire à Gourin. Cette dernière avait formulé le 27 juin 1931, une demande d'acquisition d'une concession perpétuelle de type familial. En l'absence de l'acte d'acquisition en notre possession, la concession n° 67 est présumée délivrée dans le cimetière communal à l'emplacement AC. B-0160, d'après les données enregistrées dans notre logiciel de gestion du cimetière et d'après les renseignements portés sur un de nos registres. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Stèle abimée
- Croix : aux services techniques
- Soubassement abîmé
- Semelle abîmée
- Monument sale
- Autre : végétation

Concession : 0084

Emplacement : AC. C-0006

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de Monsieur HENAFF Julien, auquel une concession perpétuelle n° 0084 de type familial avait été délivrée par acte du 23 avril 1895 dans le cimetière communal à l'emplacement AC.C-0006. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Pleine terre remplie de végétation
- Absence de monument : pose de pierres de balisage par la commune
- Aucun(s) accessoire(s)
- Autre : aucun signe, aucune plaque

Concession : 0091

Emplacement : AC. C-0013

Acte de notoriété

En l'absence d'acte en notre possession, une concession n° 0091 présumée perpétuelle et présumée de type familial aurait été délivrée le 13 juillet 1848 (erreur de saisie ?) dans le cimetière communal à l'emplacement AC.C-0013 d'après les données enregistrées dans notre logiciel de gestion du cimetière.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire / Kas an holl izheroù da Aotrou Maer

Hôtel de Ville / Ti-kêr B.P. 21 56110 GOURIN 02 97 23 40 37 mairie@gourin.bzh

PROCÈS-VERBAL CONSTATANT L'ÉTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES PERPETUELLES OU CENTENAIRES

Un de nos registres comporte les noms BOMIN / POULIQUEN / GLED. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Monument penché
- Stèle abimée
- Croix descellée
- Croix abîmée
- Pierre tombale descellée
- Soubassement abîmé
- Semelle abîmée
- Accessoire(s) abîmés(s)
- Monument sale
- Autre : effondrement

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de Madame LE FOLL Françoise (présumée née en 1878 d'après la plaque nominative déposée sur le monument), en son vivant présumée domiciliée à GOURIN (56110), Monsieur Noël POULIQUEN était sur place lors du constat du 26 septembre 2024 et nous a déclaré vouloir procéder à l'exhumation de ses ascendants. Il a été notifié à Monsieur POULIQUEN Noël (fils de Raymond POULIQUEN) le 26 janvier 2026 l'avis l'informant de notre déplacement pour constater l'état d'abandon le 27 janvier 2026 à 13h30. Ce dernier a déclaré renoncer à exhumer ses ascendants. Il ne s'est pas présenté sur place.

Concession : 0094

Emplacement : AC. C-0016

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de Monsieur RAOUL François, en son vivant domicilié à Gourin, auquel une concession perpétuelle n° 0094 de type familial avait été délivrée par acte en notre possession en date du 7 septembre 1892 dans le cimetière communal à l'emplacement AC.C-0016. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Monument penché
- Stèle abimée
- Croix descellée
- Croix abîmée
- Soubassement abîmé
- Semelle abîmée
- Accessoire(s) abîmée(s)
- Monument sale
- Autres : végétation, pots de fleurs fanées

Concession : 0097

Emplacement : AC. C-0021

Acte de notoriété établi

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de la Famille LAMY. En l'absence d'acte d'acquisition en notre possession, une concession n° 0097 présumée perpétuelle et présumée de type familial aurait été délivrée dans le cimetière communal à l'emplacement AC.C-0021, d'après les données enregistrées dans notre logiciel de gestion du cimetière et d'après les renseignements portés sur un de nos registres. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire / Kas an holl lizherou da Aotrou Maer

Hôtel de Ville / Ti-kêr B.P. 21 56110 GOURIN 02 97 23 40 37 mairie@gourin.bzh

PROCÈS-VERBAL CONSTATANT L'ÉTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES PERPÉTUELLES OU CENTENAIRES

- Monument penché
- Stèle abimée
- Croix descellée
- Croix abîmée
- Soubassement abîmé
- Semelle abîmée
- Trou(s) sur monument en formation
- Accessoire(s) abîmé(s)
- Monument sale
- Autres : effondrement, déchets

Concession : 0011

Emplacement : AC.B-0013

Aucun acte

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs d'un concessionnaire « inconnu » auquel une concession n° 0011 présumée centenaire et présumée de type familial aurait été délivrée dans le cimetière communal à l'emplacement AC. B-0013 d'après les renseignements portés dans notre logiciel de gestion. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Stèle abimée
- Croix descellée
- Croix abîmée
- Soubassement abîmé
- Monument sale
- Autre : pleine terre, végétation, aucun signe de visite

Concession : 00180

Emplacement : AC. D-0014

Acte de notoriété établi

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de Monsieur RUFFEL Louis en son vivant domicilié, Rue Hugot Derville à Gourin. Ce dernier avait formulé le 11 décembre 1924, une demande d'acquisition en notre possession d'une concession perpétuelle de type familial. En l'absence d'acte d'acquisition en notre possession, la concession n° 00180 est présumée délivrée dans le cimetière communal à l'emplacement AC. D-0014, d'après les données enregistrées dans notre logiciel de gestion du cimetière et d'après les renseignements portés sur un de nos registres. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Monument penché
- Stèle abimée
- Croix descellée
- Pierre tombale abîmée
- Pierre tombale descellée
- Soubassement abîmé
- Semelle abîmée

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire / Kas an holl izheroù da Aotrou Maer

Hôtel de Ville / Ti-kêr B.P. 21 56110 GOURIN 02 97 23 40 37 mairie@gourin.bzh

PROCÈS-VERBAL CONSTATANT L'ÉTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES PERPETUELLES OU CENTENAIRES

- Trou(s) sur monument en formation
- Monument sale
- Autres : aspect délabré, effondrement

Concession : 00200

Emplacement : AC. D-0060

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de Monsieur CLOAREC François, en son vivant présumé domicilié, rue Neuve (rue de la résistance) à Gourin, auquel une concession perpétuelle n° 00200 de type familial avait été délivrée par acte en date du 05 mars 1915

dans le cimetière communal à l'emplacement **AC.D-0060**. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Soubassement abîmé
- Semelle abîmée
- Monument sale
- Autres : aspect délabré, végétation

Concession : 00224

Emplacement : AC. D-0147

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de Madame TROLES Louise, veuve RIVOAL Yves Marie, en son vivant domiciliée à Gourin, auquel une concession perpétuelle n° 00224 de type familial avait été délivrée par acte en date du 03 septembre 1881 dans le cimetière communal à l'emplacement **AC. D-0147**. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Pierre tombale abîmée
- Pierre tombale descellée
- Soubassement abîmé
- Semelle abîmée
- Aucun(s) accessoire(s)
- Monument sale
- Autres : aspect délabré, végétation, aucun signe d'entretien

Concession : 00229

Emplacement : AC.D-158

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de Madame ROBIN Marie-Thérèse, en son vivant domiciliée à Gourin, auquel une concession perpétuelle n° 00229 de type familial avait été délivrée par acte en date du 26 février 1915 dans le cimetière communal à l'emplacement **AC. D-0158**. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Monument cassé
- Stèle abîmée
- Croix descellée
- Croix abîmée

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire / Kas an holl lizheroù da Aotrou Maer

Hôtel de Ville / Ti-kêr B.P. 21 56110 GOURIN 02 97 23 40 37 mairie@gourin.bzh

PROCÈS-VERBAL CONSTATANT L'ÉTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES PERPETUELLES OU CENTENAIRES

- Pierre tombale abîmée
- Pierre tombale descellée
- Soubassement abîmé
- Semelle abîmée
- Trou(s) sur le monument en formation
- Accessoire(s) abîmé(s)
- Monument sale
- Autres : aspect délabré, effondrement, végétation

Concession : 00230

Emplacement : AC.D-0159

Acte de notoriété établi

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de Madame LAUNAY Isabelle, en son vivant présumée domiciliée à Gourin, à laquelle une concession n° 00230 présumée perpétuelle et présumée de type familial aurait été délivrée dans le cimetière communal à l'emplacement AC. D-0159 d'après les données enregistrées dans notre logiciel de gestion du cimetière et d'après les renseignements portés sur un de nos registres. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Absence de stèle
- Absence de croix
- Pierre tombale descellée
- Trou(s) sur monument en formation
- Aucun(s) accessoire(s)
- Monument sale
- Autres : aspect dégradé, végétation, mousse, aucun signe d'entretien, aucun objet

Concession : 00303

Emplacement : AC. E-0261

Après avoir informé par courrier en date du 21 août 2024 les descendants ou successeurs de Mesdames LANNEVAL Marie-Anne et Marie, en leur vivant domiciliées à Paris, auxquelles une concession perpétuelle n° 00303 de type familial avait été délivrée par acte en date du 03 juin 1916 dans le cimetière communal à l'emplacement AC. E-0261. Au vu des éléments ci-dessous, nous constatons ce jour que ladite concession est en état d'abandon pour les motifs suivants :

- Monument penché
- Stèle : aux services techniques
- Croix descellée : aux services techniques
- Croix abîmée : aux services techniques
- Soubassement abîmé
- Semelle abîmée
- Aucun(s) accessoire(s)
- Trou en formation

**PROCÈS-VERBAL CONSTATANT L'ÉTAT D'ABANDON DE
CONCESSIONS FUNÉRAIRES PERPETUELLES OU
CENTENAIRES**

Nous constatons une intervention humaine depuis notre précédent déplacement : pose de gravillons pour boucher le trou en formation. En conséquence cette concession ne justifie pas la procédure de concession à l'abandon. Nous invitons la famille à se manifester.

Loïc ANDRÉ,
Policier municipal



Christophe BOURLÈS,
Adjoint au Maire



Sylvie BESNIER,
Directrice Générale des Services ,



Aurélie LE MER
Responsable du service population



Notifié le 29/01/2026

M. Pouliquen Noël

M. Pouliquen Raymond.



